



Habitation : ☐ principale\* ☐ secondaire\* ☐ propriétaire\* ☐ locataire\* Ancienneté (année) :   
☐ **permis de construire de moins de 2 ans\*** (*joindre une copie du permis de construire*)  
 Nombre de pièces :  Surface de la toiture (m<sup>2</sup>) :   
*(facultatif)* Surface au sol (m<sup>2</sup>) :

N° SIRET :

attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant :

Adresse (siège social) :

Code postal :  Commune :

 :   :

@ :

Vous avez un ou plusieurs comptes bancaires. Veuillez mentionner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide, ou bien joindre un RIB :

Code établissement  Code guichet  N° de compte  Clé

Je soussigné, M....., représentant légal de l'entreprise ci-dessus désignée :

- reconnaît avoir pris connaissance du référentiel technique de l'aide régionale aux systèmes de récupération des eaux de pluies et m'engage à le respecter ;
- atteste avoir pris connaissance du fait qu'un commencement des travaux avant la notification de la décision de la Région Guadeloupe entraînera le rejet de la demande
- m'engage à fournir des équipements en conformité et à œuvrer dans les règles de l'art, de façon à ce que les systèmes de récupération des eaux pluviales installées, ne présentent aucun risque à la contamination des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de fraude caractérisée ou de fausse déclaration, mon dossier de demande de versement de l'aide sera rejeté ou le remboursement des sommes perçues me sera exigé, sans préjudice des autres poursuites prévues par les textes en vigueur.

Fait à  le  /  /20  Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

NB : Le professionnel désigné doit insérer au présent dossier une **attestation d'assurance spécifique** pour l'œuvre qu'il devra réaliser.

Je soussigné, (nom et prénom du demandeur) \_\_\_\_\_ :

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire ;
- reconnais avoir pris connaissance des conditions pour l'octroi de l'aide concernée ;
- atteste avoir pris connaissance du fait qu'un commencement des travaux avant la notification de la décision de la Région Guadeloupe entraînera le rejet de la demande
- m'engage à faire réaliser l'œuvre pour laquelle l'aide m'est attribuée ;
- m'engage à fournir tous documents et justificatifs demandés par l'ASP ;
- m'engage à assurer l'entretien et la maintenance de l'œuvre, le cas échéant, à signer un contrat de maintenance avec un professionnel ;
- m'engage à en faire usage dans le respect de la réglementation ;
- autorise l'accès au(x) système(s) de récupération des eaux de pluies, objet(s) de l'aide sollicitée, pour toutes les vérifications nécessaires aux contrôles de l'ASP ;
- reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de fraude caractérisée, de fausse déclaration ou de double déclaration, mon dossier sera rejeté ou le remboursement des sommes perçues me sera exigé, sans préjudice des autres poursuites prévues par les textes en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

| Pièces                                                                                                                                                                                                    | Demandeur concerné                                          | Pièces jointes           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Exemplaire original de la demande d'aide complété et signé                                                                                                                                                | Tous                                                        | <input type="checkbox"/> |
| Copie d'une pièce d'identité.                                                                                                                                                                             | Tous demandeurs ne possédant ni de n° SIRET ni de n° PACAGE | <input type="checkbox"/> |
| Extrait de matrice cadastrale ou photocopie de l'acte de propriété du terrain ou permis de construire ou photocopie du titre d'occupation du sol portant la construction.                                 | Tous                                                        | <input type="checkbox"/> |
| Autorisation du propriétaire                                                                                                                                                                              | Si le demandeur n'est pas propriétaire du terrain           | <input type="checkbox"/> |
| 3 Devis estimatifs de l'acquisition des équipements et des travaux à réaliser <b>(sur la base du modèle type ci-après) établis par 3 opérateurs distincts</b>                                             | Tous                                                        | <input type="checkbox"/> |
| Avis d'imposition de l'année en cours                                                                                                                                                                     | Tous                                                        | <input type="checkbox"/> |
| Dernière facture pour la consommation d'eau potable ou permis de construire (ou pour Marie-Galante : attestation de régularisation de l'habitat délivrée par la commune de où doit être installé le SREP) | Tous sauf exploitants agricoles                             | <input type="checkbox"/> |
| Attestation AMEXA en cours de validité                                                                                                                                                                    | Exploitants agricoles uniquement                            | <input type="checkbox"/> |

DDSREP

ENTREPRISE :

CLIENT :

## DEVIS

| DESIGNATION DES ELEMENTS SUBVENTIONNABLES                                                                         | QTE   | PU HT | MONTANT HT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------|
| <b>FOURNITURES</b>                                                                                                |       |       |            |
| Réservoir de stockage * : volume : ..... matière :.....                                                           | ..... | ..... | .....      |
| Sonde de niveau d'eau ( <i>facultatif</i> ) .....                                                                 | ..... | ..... | .....      |
| <b>Eléments de filtration</b>                                                                                     |       |       |            |
| Crapaudine *.....                                                                                                 | ..... | ..... | .....      |
| Filtre gouttière *.....                                                                                           | ..... | ..... | .....      |
| Dispositif d'évacuation des premières minutes d'eau de pluie *.....                                               | ..... | ..... | .....      |
| Grille anti-moustique (treillage à mailles ≤ 1 mm) *.....                                                         | ..... | ..... | .....      |
| Filtre de rentrée tranquille *.....                                                                               | ..... | ..... | .....      |
| Filtre en sortie de pompe ( <i>obligatoire si surpresseur</i> ).....                                              | ..... | ..... | .....      |
| <b>Eléments de raccordement (en mètre linéaire)</b>                                                               |       |       |            |
| Conduites de liaison *.....                                                                                       | ..... | ..... | .....      |
| Dérivation sur descente *.....                                                                                    | ..... | ..... | .....      |
| <b>Eléments de plomberie</b>                                                                                      |       |       |            |
| Robinet de soutirage *.....                                                                                       | ..... | ..... | .....      |
| <b>Eléments d'Information et Signalisation</b>                                                                    |       |       |            |
| Plaque de signalisation "eau non potable" *.....                                                                  | ..... | ..... | .....      |
| Compteur d'eau ( <i>obligatoire si assainissement collectif</i> ) .....                                           | ..... | ..... | .....      |
| <b>Eléments de pompage</b>                                                                                        |       |       |            |
| Dispositif de pompage <u>hors surpresseur</u><br>(ballon d'équilibrage, raccordement électrique.....)             | ..... | ..... | .....      |
| Surpresseur ( <i>obligatoire si alimentation WC</i> ).....                                                        | ..... | ..... | .....      |
| <b>En cas d'alimentation des WC :</b>                                                                             |       |       |            |
| Dispositif d'acheminement de l'eau de pluie ( <i>obligatoire si alimentation WC</i> )                             | ..... | ..... | .....      |
| Dispositif d'appoint en eau potable ( <i>facultatif</i> ).....                                                    | ..... | ..... | .....      |
| Disconnecteur EN1717 ou surpresseur-disconnecteur EN1717<br>( <i>obligatoire si appoint en eau potable</i> )..... | ..... | ..... | .....      |
| <b>INSTALLATION</b>                                                                                               |       |       |            |
| Transport.....                                                                                                    | ..... | ..... | .....      |
| Pose.....                                                                                                         | ..... | ..... | .....      |
| Main d'œuvre pose.....                                                                                            | ..... | ..... | .....      |
| Enfouissement.....                                                                                                | ..... | ..... | .....      |
| Main d'œuvre enfouissement.....                                                                                   | ..... | ..... | .....      |
| Total de base                                                                                                     |       |       | .....      |
| Taxe ..... %                                                                                                      |       |       | .....      |
| Taxe ..... %                                                                                                      |       |       | .....      |
| <b>NET A PAYER</b>                                                                                                |       |       | .....      |

**LEGENDE :** \* Equipement obligatoire

|              |
|--------------|
| INFORMATIONS |
|--------------|

## A. Le dossier complet doit être déposé au guichet unique :

L'Agence de Services et de Paiement (ASP)  
Immeuble Foumi – Voie Verte  
ZI de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT

**Tél. : 0590 38 76 66**

(Appelez ce numéro pour tous renseignements complémentaires sur le dispositif d'aide)

## B. Le dispositif régional d'aide aux systèmes de récupération des eaux de pluies :

Les conditions d'attributions de l'aide régionale aux systèmes de récupération des eaux de pluies (SREP) sont précisées dans le référentiel technique annexé au dossier.

**BENEFICIAIRES** : Particuliers et micro-entreprises (moins de 10 salariés) demeurant en Guadeloupe.

**LES PRESTATIONS ELIGIBLES** à l'aide régionale aux systèmes de récupération des eaux de pluies concernent l'arrosage, l'irrigation, le lavage des sols, des véhicules, l'alimentation de la piscine à usage non collectif, l'alimentation des WC en double réseau. Les eaux de pluies collectées ne doivent en aucun cas être utilisées pour des usages alimentaires ou liés à l'hygiène corporelle.

**COMPOSITION DU SYSTEME** : Les équipements et travaux éligibles sont précisés dans le référentiel technique de l'aide (§ 2). Le dispositif de stockage doit avoir **une capacité minimum de 3 000 litres**.

**L'AIDE REGIONALE** : Le montant de l'aide varie en fonction du système de récupération des eaux de pluies choisi et des utilisations envisagées (voir § 3.2 du référentiel technique).

L'acquisition et l'installation du SREP doivent être effectuées **auprès et par un même professionnel**,

La prime régionale est cumulable avec les autres aides publiques (ex : crédit d'impôt). Elle est accordée dans les limites du crédit budgétaire disponible.

Un seul dossier peut être instruit par habitation.

La demande de subvention peut être répétée pour le remplacement d'une installation de récupération des eaux de pluies âgée au moins de 10 ans (sur présentation de factures de l'installation ou des équipements à remplacer).

**DELAIS D'INSTALLATION DU SYSTEME** : Le délai d'installation du SREP correspond au délai de validité du bon de réduction que vous recevrez. Il est fixé par le §3.2.2 du référentiel technique.

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION** : La subvention accordée par la région Guadeloupe représente une réduction sur la facture à payer par le bénéficiaire. Elle est versée à l'opérateur, sur sa demande, après l'achèvement de la totalité des travaux (voir les modalités de la demande de versement fixées par le §3.2.3 du référentiel technique).

Le paiement de la totalité de la subvention accordée sera effectué par la région Guadeloupe, via l'ASP, sur le compte bancaire ou postal du professionnel désigné.

**ENTRETIEN-MAINTENANCE** : Le propriétaire d'une installation distribuant de l'eau de pluie à l'intérieur de bâtiments, a **l'obligation d'entretenir ses systèmes de récupération d'eau de pluie et doit établir et tenir à jour un carnet sanitaire** (art.4 de l'arrêté du 21/08/2008). De ce fait, il lui est conseillé de conclure un contrat de maintenance avec un professionnel.